



NBDAA AGM Newsletter

Démission de la coordonnatrice du bureau - Après 18 ans, le conseil d'administration de l'AADNB a accepté avec tristesse la démission de la coordonnatrice du bureau, Bernice Léger. Bernice, le conseil d'administration ainsi que tous les membres vous souhaitent bonne chance dans votre nouvelle entreprise. Meilleurs vœux!

Recherche de coordonnateur de bureau - Le conseil a rapidement mis sur pied un comité de recrutement pour commencer la recherche d'un coordonnateur de bureau. Le conseil espère trouver un candidat approprié avant la fin de l'été. Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées de répondre aux critères suivants et souhaitant adhérer à notre association, n'hésitez pas à leur faire parvenir leur CV à Heather Melvin BDAA1975@gmail.com

Description du poste - Le candidat idéal aurait une vaste expérience antérieure en coordination de bureau et serait très organisé avec des compétences exceptionnelles en gestion du temps. Désireux de travailler à domicile et avoir de l'expérience avec les logiciels de comptabilité. Le bilinguisme est requis. L'administration du site Web serait un atout précieux.

Tâches et responsabilités (25-30 heures / semaine)

- Suivez les procédures de flux de travail du bureau pour assurer une efficacité maximale.
- Tenir à jour les fichiers et les registres avec des systèmes de classement efficaces.
- Gérer les renouvellements d'adhésion.
- Travailler en contact étroit et régulier avec le conseil d'administration
- Planifiez les réunions du conseil. (ordres du jour, préparatifs de voyage, rendez-vous, formations continues et conférences, etc. pour le conseil d'administration de l'ABNB et les membres).
- Gérez les appels téléphoniques et la correspondance. (e-mail, lettres, colis, etc.).
- Surveiller les dépenses de bureau et gérer tous les contrats de bureau. (location, service, etc.).
- Effectuer les activités de comptabilité de base et mettre à jour le système comptable.
- Maintenir et mettre à jour le site Web et les pages Facebook pour rester à jour.
- S'occuper des membres s'enquiert avec une disposition joyeuse.
- Maintenir le matériel de bureau et l'inventaire.
- Organiser et soutenir les besoins de réunions et de conférences.
- Aider à la gestion des relations avec les fournisseurs et les parties prenantes.



Avez-vous pensé à une carrière dans le
CORPS DENTAIRE ROYAL CANADIEN?

Les assistants dentaires (techniciens dentaires) sont un élément
essentiel des Forces armées canadiennes.

Visitez un centre de recrutement ou recherchez le lien ci-dessous
pour plus d'informations:

<https://forces.ca/en/career/dental-technician/>



NBDAA1975@gmail.com

506-850-9876

Cotisations d'adhésion à l'AADNB et points de formation continue - Rappel que l'AADNB a suivi les traces de la SDNB cette année en supprimant l'exigence des points de formation continue en raison de la pandémie mondiale COVID19. En tant qu'association professionnelle, elle est encouragée à continuer de participer aux opportunités de formation continue.

*** À la date limite de renouvellement du 1er octobre 2021 (pour l'année du 1er octobre 2020 au 1er octobre 2021), **vous ne serez PAS tenu de soumettre 12 points CE** avec votre renouvellement d'adhésion, uniquement votre paiement. Les formulaires de renouvellement seront envoyés à la fin août début septembre 2021.

Répartition de la structure tarifaire:

Membre régulier 135 \$

(45 \$ CDAA, 70 \$ NBDAA, 5 \$ local, 15 \$ d'assurance)

Membre inactif 45,00 \$

(45 \$ NBDAA)

Membre étudiant 45,00 \$

(45 \$ NBDAA)

Date de renouvellement de l'adhésion: au plus tard le 1er octobre de chaque année

(Les renouvellements reçus après le 1er octobre sont sujets à des frais de retard de 10 \$ par mois, mais ne s'appliquent pas aux nouveaux membres)



**New Brunswick
Dental Society**

**Société Dentaire du
Nouveau-Brunswick**

Licence et frais de la SDNB - les frais de licence annuels augmenteront cette année de 10 \$ à 135 \$. Cartes de crédit non acceptées. Les frais annuels ne sont pas calculés au prorata ou remboursés. Les licences sont valables du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Preuve d'adhésion actuelle à l'Association des assistants dentaires du Nouveau-Brunswick, AADNB.

C'est quoi la licence?

Toutes assistantes dentaires niveau II pratiquantes dans la province du Nouveau-Brunswick doivent posséder une licence intra oral avant d'exécuter des tâches orales dans un bureau dentaire. Cette licence donne le droit à l'assistante dentaire d'accomplir les tâches intra oraux spécifiés dans l'arrêté #17 de la Société Dentaire du Nouveau-Brunswick. Une application et de l'information additionnelle peuvent être obtenues du bureau de la Société Dentaire du NB ou visiter leur site Internet à www.nbdental.com

LAPSE OF A LICENSE Publié par Daniel P.L. Leger, registraire de la SDNB le 09 avril 2018

Une déchéance d'une licence de plus de 3 ans nécessite une recommandation du registraire et l'approbation du comité exécutif du conseil d'administration avant la réémission d'une licence. Plus vous serez hors de pratique, plus la réintégration dans la pratique deviendra plus stricte.

LE SAVIEZ-VOUS?! Le 3 février 2018, lors de la réunion du conseil d'administration de la AADNB, nous avons eu une discussion avec M. Dan Léger, registraire de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick suite au refus de licence de quelques membres.

Il a été porté à notre attention que le règlement numéro 3-2 de la SDNB a été adopté et est entré en vigueur en juin 2017.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF No 3-2

10. Tout aide-dentiste certifié de niveau II au Nouveau-Brunswick dont le certificat est échu depuis plus de trois (3) ans doit, en plus de prouver qu'il est en règle, être approuvé par le comité de direction sur la recommandation du bureau du registraire.

Comme nous sommes confrontés à une possible pénurie d'assistants dentaires au Nouveau-Brunswick, certains d'entre vous pourraient envisager de retourner à la profession après quelques ou plusieurs années d'absence.

Si vous envisagez de retourner sur le marché du travail en tant qu'assistante dentaire de niveau II au NB, je vous exhorte à postuler **MAINTENANT** pour votre adhésion régulière à l'AADNB avec 12 points de formation continue pour chaque année écoulée, suivie de votre demande de licence auprès de la SDNB sans délai.

Si vous n'avez pas obtenu de licence au cours des trois (3) dernières années, veuillez inclure une brève explication des raisons pour lesquelles vous n'avez pas maintenu votre licence active.

Chaque candidature sera traitée individuellement au cas par cas.

Si votre licence vous est refusée, la SDNB vous remboursera votre paiement. L'AADNB vous remboursera également le paiement de votre adhésion dès réception d'une copie de votre lettre de refus de la SDNB.

Si vous avez des questions, veuillez contacter SDNB à info@nbdent.ca ou (506) 452-8575.

***** Le conseil d'administration de la NBDAA organisera une réunion pour discuter de la déchéance de la licence avec le registraire et le directeur général de la SDNB. Restez à l'écoute pour plus d'informations à venir. *****

Merci à Sylvie Fortin Bourque pour votre excellent plaidoyer au nom des assistantes dentaires du Nouveau-Brunswick au conseil d'administration de la SDNB! De plus, le conseil fera des efforts pour planifier une réunion pour discuter des résultats de notre sondage auprès des membres avec la SDNB. La SDNB a exprimé son soutien continu dans nos efforts pour offrir un meilleur service à nos membres.



**New Brunswick
Dental Society**

**Société Dentaire du
Nouveau-Brunswick**

Bienvenue aux nouveaux et nouvelles assistant(e)s dentaires

Formulaire d'inscription – Aide Dentiste (NIVEAU 2)

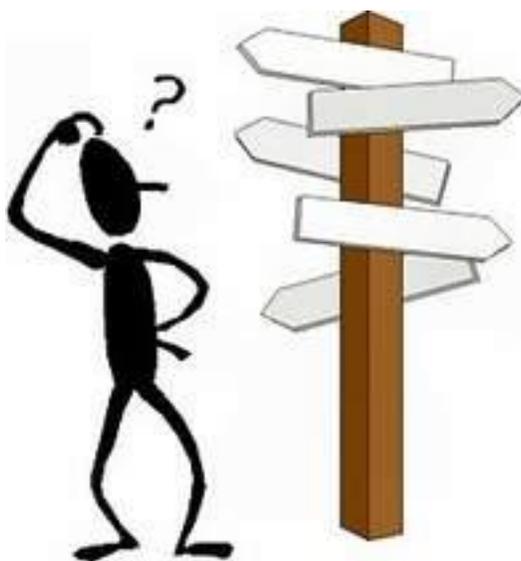
Le suivant est exigé pour votre demande de licence :

1. Le formulaire complet avec la signature d'un notaire. Veuillez faire certain que votre demande est signée par un commissaire à l'assermentation ou un notaire (avocat)
2. Une copie de ton diplôme d'un programme agréé, et si applicable, une copie de tout autre diplôme de programme d'aide dentiste que l'appliquant a complété.
3. Certificat du Bureau National d'Examen d'Assistance Dentaire (niveau II)
4. Les aides-dentistes qui possèdent un certificat de niveau II du Bureau national d'examen dentaire du Canada et qui sont diplômés d'une école non reconnue par la Commission de l'agrément dentaire du Canada doivent, compter du 1er janvier 2009, réussir l'évaluation pratique clinique du Bureau national d'examen d'assistance dentaire.
5. Votre cotisation au montant de 165,00\$ payable à la Société dentaire du Nouveau-Brunswick. Ce montant représente votre cotisation annuelle au montant de 135,00\$ et un frais d'inscription unique de 30,00\$) Les cartes de crédits ne sont pas acceptées. Il n'y a pas de réduction ou de remboursement de frais de permis pour une fraction d'année. Les permis sont valides jusqu'au 31 octobre 2021.
6. Preuve d'adhésion dans l'Association des aides-dentistes du Nouveau-Brunswick au C. P. 2095, Richibucto, NB, E4W 5P2 Tel: 1-866-530-9189
7. Si vous avez déjà un permis dans une autre province ou vous l'aviez auparavant, veuillez nous faire parvenir une lettre que votre permis est en règle de la province dont vous êtes licencié.

DATES CONFUSANTES???

*Les renouvellements annuels d'adhésion à l'AADNB avec 12 points de formation continue sont dus au plus tard le **1er OCTOBRE de chaque année.***

*Les renouvellements annuels de licence de la SDNB sont dus au plus tard le **31 OCTOBRE, chaque année***





Le conseil d'administration de l'AADNB tiendra sa prochaine réunion à Fredericton, le 17 septembre 2021.

Nous examinerons en profondeur notre sondage auprès des membres ainsi que les résultats de la session de planification stratégique des conseils.

Voici quelques-unes des **initiatives** immédiates que le conseil explorera:

Site Web de la NBDAA - nous prévoyons une refonte complète de celui-ci pour le rendre plus convivial et avoir tout à portée de la main des membres.

Services aux membres - à partir du sondage auprès des membres, nous identifierons quelques réponses rapides que nous pouvons offrir dans un court laps de temps pour obtenir aux membres plus de ce dont ils ont besoin maintenant!

Relation et licence de la SDNB - nous mettrons en place un comité pour rencontrer le directeur exécutif et le registraire pour discuter du rôle de l'AADNB et de la manière dont nous pouvons mieux travailler ensemble pour garantir des pratiques sûres et un permis d'exercice approprié, ainsi que travailler en collaboration pour fournir un environnement de travail plus sain et plus sûr pour les assistants dentaires au NB.

Communication des membres - les membres de l'AADNB ont besoin d'une communication précise, à jour, actuelle et en temps réel sur les problèmes auxquels sont confrontés les AD sur le lieu de travail et à la maison. Comment la carte AADNB peut-elle aider?

Conseil d'administration de l'AADNB:

Présidente par intérim & Coordonnatrice de bureau- Heather Melvin (Moncton)

Vice-Président- Vacant

Présidente sortante - Melissa MacDonald (Fredericton)

ACAD Représentante - Shantelle Boudreau (Moncton)

SDNB Représentante - Sylvie Fortin Bourque (Nord-est)

Saint John Représentante - Annette Kierstead

Fredericton Représentante - Dacia Farrell

Moncton Représentante- Vacant

Nord-est Représentante - Renée Comeau

Upper Saint John River Valley Représentante- Vacant

Membre sans portfolio- Rachel Oulton (Moncton)

Membre sans portfolio - Jan Cowper (Fredericton)

N'hésitez pas à contacter l'un des membres du conseil d'administration si vous avez des questions ou des préoccupations.

NBDAA1975@gmail.com

506-850-9876



